

60 ANS DE COOPÉRATION AGRICOLE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA CÔTE D'IVOIRE



SOMMAIRE :

INTERVIEW DE L'AMBASSADEUR DE L'UNION EUROPÉENNE EN CÔTE D'IVOIRE JOBST VON KIRCHMANN.....	3 - 10
LA DURABILITÉ DU CACAO : DES INTÉRÊTS MUTUELS ET UNE URGENCE.....	11 - 12
UN SOUTIEN SANS FAILLE DE L'UNION EUROPÉENNE À LA FILIÈRE COTON.....	13 - 14
ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES BANANE ET SUCRE.....	15 - 16
LES ACCORDS DE PÊCHE, TREMLIN POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR DE LA PÊCHE EN CÔTE D'IVOIRE.....	17 - 18



« En 60 ans, il n'y a pas un secteur de l'agriculture et de l'élevage qui, à un moment ou un autre, n'ait pas été touché par les interventions de l'Union européenne » Jobst von Kirchmann, Ambassadeur de l'Union européenne en Côte d'Ivoire

Le conflit Russie-Ukraine a replacé la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire au centre des préoccupations mondiales. Comment voyez-vous l'articulation des relations agricoles et alimentaires à venir notamment entre l'Union européenne et la Côte d'Ivoire ?

Laissez-moi d'abord clarifier qu'il n'y a pas la moindre sanction européenne ni du G7 contre les grains ou les engrais russes. Si nous avons aujourd'hui un problème de sécurité alimentaire, c'est parce que la Russie a choisi d'arrêter les exportations de grains et d'empêcher l'Ukraine d'en faire. La première urgence est donc de faire de sorte que l'Ukraine puisse exporter les grains bloqués. C'est stupéfiant de voir des millions des tonnes de céréales dans les bateaux à Odessa qui ne peuvent quitter l'Ukraine car ils sont empêchés par la Russie.

Pour l'Union européenne, la souveraineté alimentaire réside non pas dans la capacité à être autosuffisant, ce qui, sur une large palette de produits consommés, est irréaliste soit économiquement soit environnementalement, mais plutôt dans la capacité à transformer son système alimentaire pour que ce qui est produit localement, ce qui importé et ce qui est exporté soit envisagé avec une approche globale de sécurité alimentaire pour sa population.

Mais il faut aussi faire attention aux impacts des politiques nationales sur les autres partenaires extérieurs.

C'est aussi ce que nous enseigne cette crise lorsque l'on voit la tentation de nombreux pays de restreindre les exportations, de contraindre les échanges entre nations. C'est, selon nous, faire courir des risques encore plus grands consécutifs à la raréfaction de certains produits et à l'augmentation de leurs prix.

Plutôt que de chercher à s'en sortir seul dans son coin, l'Union européenne plaide pour une approche concertée de la question alimentaire et de la construction de chaînes de valeurs résilientes – c'est-à-dire qui soient plus agiles pour résister à des crises tant politiques que climatiques par exemple – en associant une plus grande variété de produits dans les régimes alimentaires et de partenaires dans les approvisionnements.





Dans le moyen à long-terme, nous devons faciliter les capacités de production en Afrique qui est notre partenaire naturel. L'initiative « Global Gateway »¹ nous aidera pour créer les infrastructures et la connectivité nécessaires.

Plus spécifiquement, dans de nombreux pays d'Afrique, il est possible d'augmenter substantiellement la production agricole. Les conditions le permettent et l'Union européenne souhaite pouvoir accompagner cela. La Côte d'Ivoire, tout particulièrement, est un de ces pays qui dispose à la fois d'un contexte favorable pour le faire mais aussi d'une culture agricole certaine.

Pour la Côte d'Ivoire, les évolutions importantes vont être celles liées au mouvement créé par la croissance économique et démographique des grandes villes notamment, et que vont accentuer la crise alimentaire mondiale consécutive à l'agression Russe sur l'Ukraine. Ainsi, nous voyons les besoins de produits agricoles et alimentaires ivoiriens se transformer avec la part désormais majoritaire de population urbaine dans le pays. Tout ceci tire à la fois la demande de produits agricoles, de leurs stockages et de leurs conservations mais aussi de leur commerce dans de bonnes conditions. Dans le même temps, la part de produits transformés augmente.

La priorité du Gouvernement qui est mise sur la transformation des produits agricoles locaux correspond bien aux réalités des évolutions de la société ivoirienne. Et tout ceci laisse apparaître de très grands besoins d'investissement et de modernisation des secteurs, tant de la production que de la transformation. L'Union européenne et ses États membres disposent d'expériences et de savoir-faire dont nous souhaitons pouvoir accompagner la mise à disposition en Côte d'Ivoire, à travers les investissements directs européens mais surtout à travers la mise en place de partenariats solides entre opérateurs de l'Union européenne et de la Côte d'Ivoire.

En conclusion, je dirais que ce qui marquera les évolutions de notre relation sur les questions agricoles et alimentaires c'est la durabilité comme tendance de fond et la transformation locale et la création d'un secteur industriel de l'agroalimentaire en Côte d'Ivoire.

Ces deux tendances ne sont pas antinomiques et nous sommes persuadés que de nombreuses relations gagnant-gagnant peuvent être créées sur ces deux sujets.

De même, lors du sixième sommet Union européenne – Union africaine en février dernier, ont été actés un partenariat renouvelé et 150 milliards d'euros d'investissement. Quel impact sur la politique de l'UE en Côte d'Ivoire et sur l'agriculture ?

Effectivement, le dernier sommet a rappelé l'importance du partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Union africaine. Nos deux continents sont liés par la géographie, l'histoire, les cultures qui se sont largement influencées et nos économies. La relation est multidimensionnelle et elle doit être gérée ainsi. Entre l'Europe et l'Afrique, ce sont des histoires humaines autant que d'entreprises.

¹ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/global-gateway_fr

S'agissant du plan Global Gateway de 150 milliards d'euros, il ambitionne de financer la connectivité – dans toutes ses dimensions – entre l'Afrique et l'Europe. Qu'elle soit physique à travers les réseaux d'infrastructures comme les ports, routes, etc. ; qu'elle soit numérique à travers le soutien au développement de l'économie numérique ou qu'elle soit intellectuelle à travers le soutien à la circulation des idées à travers les échanges et la mobilité des chercheurs et des étudiants.

L'Union européenne promeut un monde ouvert où les échanges sont le terreau le plus fertile pour construire des partenariats et faire émerger des solutions adaptées aux réalités de la croissance africaine. Dans le cadre de ce plan, l'Union européenne cherche à mobiliser les financements des secteurs privés mais aussi des institutions financières autour de ces grandes thématiques.

Et son impact sur l'agriculture sera – nous l'espérons – très fort. Car en effet, les infrastructures de transport sont essentielles dans les chaînes de valeurs de produits agricoles.

Les pertes post-récoltes dues aux mauvaises conditions de stockage et de transport représentent encore 40 % des productions en moyenne. Avoir un impact sur cela est au bénéfice de tous, du producteur au consommateur. De même à travers le soutien au développement de l'économie numérique, nous envisageons de pouvoir accompagner le développement de solutions d'agriculture intelligente adaptées au contexte ivoirien qui permettent à la fois une meilleure connaissance de la météo par exemple, des dosages d'intrants à utiliser mais aussi des cours et des marchés pour mieux préparer la commercialisation des produits.

Enfin, sur la distribution, nous voyons bien l'explosion très rapide des services de livraisons et de

logistiques, appuyés sur des solutions numériques, qui peuvent permettre de rapprocher les consommateurs et les producteurs. Ainsi, vous le voyez, cette approche par la connectivité des hommes, des marchés et des idées aura, nous l'espérons, un impact fort et positif sur l'agriculture en Côte d'Ivoire.

L'UE est présente depuis 60 ans en Côte d'Ivoire et l'agriculture est un secteur de concentration de la coopération. Quel regard portez-vous sur ces 60 ans de coopération agricole ? Quels sont à votre avis les grandes évolutions et faits marquants de cette coopération ?

Effectivement, depuis 60 ans l'Union européenne accompagne le développement de la Côte d'Ivoire. Et la Côte d'Ivoire est une puissance agricole africaine et même mondiale. Nous connaissons tous sa place de numéro 1 dans la production de cacao, dans l'exportation d'anacarde et son rôle de leader africain sur la production de mangues ou encore sur l'exportation de thon. Tout ceci nous sommes heureux et fiers d'avoir pu y contribuer tant à travers les appuis techniques que nous avons pu fournir qu'à travers la mise en place d'un marché unique et cohérent qui a facilité les échanges commerciaux fructueux pour la Côte d'Ivoire.

Mais au-delà de ça, l'Union européenne a eu des impacts décisifs sur de nombreuses filières. Je pense par exemple à la filière Coton qui a été sauvée lors de la crise sociopolitique ivoirienne par les interventions de l'Union européenne. Aujourd'hui c'est une filière qui recommence à croître et à se développer et nous sommes heureux d'avoir pu y contribuer. Il en est de même pour la production de bananes qui s'est vue soutenue sur le long terme par l'Union européenne et qui a permis, année après année, de solidifier la place de premier exportateur africain de bananes.

Mais au-delà des cultures d'exportation, l'Union européenne soutient aussi, depuis 60 ans, les évolutions du monde paysan ivoirien pour s'adapter aux réalités de la Côte d'Ivoire qui se transforme et des marchés de la sous-région. Nous avons donc soutenu les mouvements coopératifs lorsqu'ils ont émergé, le développement des périmètres maraichers pour répondre aux besoins croissants de villes, les projets de développement local de préservation des terroirs et de l'environnement dans les zones périphériques des Parcs Nationaux, ou encore la production de sucre.

En 60 ans, il n'y a pas un secteur de l'agriculture et de l'élevage qui, à un moment ou un autre, n'ait pas été touché par les interventions de l'Union européenne. C'est la force d'une présence dans le long terme et d'une présence sur laquelle le partenaire ivoirien peut compter.

Je rappelle toujours que durant la crise, une grande partie de l'économie agricole a survécu grâce aux interventions de l'Union européenne. Je mentionnais le coton tout à l'heure mais cela a été vrai globalement pour bon nombre de filières à travers des investissements dans les infrastructures et les services publics pour soutenir et relancer l'activité au terme des années de crise.

Et donc, si nous devons noter un fait marquant dans l'agriculture en Côte d'Ivoire, qui reste un secteur fort de l'économie, c'est justement qu'en 60 ans, l'Union européenne n'aura délaissé aucune partie. Que ce soit en terme de géographie ou en terme de secteur, tout ce qui a trait à l'agriculture, la sylviculture, l'élevage, la pêche mais aussi depuis quelques années maintenant à la transformation locale, aura été impacté par le partenariat solide entre l'Union européenne et la Côte d'Ivoire.

Comment la coopération agricole a-t-elle été influencée et impactée par l'évolution des relations entre l'Europe et l'Afrique (Des conventions de Lomé à Cotonou, des APE², disparition du FED, instruments financiers, etc.) ?

La coopération agricole est toujours, dans les pays africains, le secteur de coopération le plus ancien et pour cause, historiquement, c'est celui qui occupe le plus grand nombre de personnes et qui a longtemps été – et est encore – la base de l'économie d'un grand nombre de pays. La coopération dans ce secteur étant ancienne, elle a vu passer un grand nombre de type d'interventions. Aux années d'une forte présence de l'État et d'investissements massifs à travers des sociétés d'État et une planification très lourde ont succédé des méthodes mettant plus au centre le paysan lui-même en tant qu'acteur économique, doué de raison et de discernement pour opérer les choix. L'Union européenne a accompagné les évolutions des secteurs agricoles en tentant toujours de mettre en avant les producteurs et a travaillé à leur renforcement de capacité. Citons, par exemple, notre implication sur la mise en place de mouvements coopératifs.

Les différentes Conventions et autres accords qui ont régi la coopération agricole ont toujours apporté une attention particulière à ce secteur et soutenu son développement. Mais avec le temps, la perspective de la production agricole a évolué. Un paysan n'est pas qu'un producteur de produits agricoles, c'est aussi un citoyen qui a des besoins économiques et sociaux tout comme des droits civiques.



²Accords de partenariat économique

C'est pourquoi les programmes de développement agricole ont évolué vers le développement rural, qui embrasse plus largement la condition des citoyens vivant en zone rurale, dans toutes leurs composantes. Cette autre manière de regarder ces questions a permis aussi de mieux appréhender la place des femmes et des jeunes dans ces économies rurales et donc dans les programmes que nous avons soutenus.

Par ailleurs, l'Union européenne a toujours beaucoup soutenu les débouchés des produits agricoles africains en Europe, à travers différents partenariats, dans les périodes qui ont précédé et accompagné la construction du marché commun puis du marché unique.

Aujourd'hui les instruments de politiques se sont adaptés pour tenir compte des évolutions de l'environnement mondial et des engagements pris tant par l'Union européenne que par les pays africains dans le cadre de l'OMC.

Mais l'Union européenne a tenu à répondre à ces contraintes par la mise en place d'un partenariat économique solide, lisible et transparent et favorable au développement des économies africaines. C'est ainsi qu'ont été mis en place les Accords de Partenariat Économique (APE) qui sont une manière de continuer à soutenir les agricultures africaines en leur permettant un accès libre de droits de taxes et de douanes au marché de l'Union européenne. Dans le même temps, les APE disposent de toutes les possibilités réglementaires pour protéger des secteurs – agricoles ou autres – que des pays partenaires trouveraient particulièrement stratégiques pour eux et donc à soutenir prioritairement.

On le voit bien, l'Union européenne a cherché à mettre en place un outil bénéfique tant au développement des activités dans le commerce international que pour la production nationale.

C'est, il me semble, la marque de la coopération de l'Union européenne sur les questions agricoles. Nous avons une conscience précise de l'importance du milieu rural et de la production agricole dans la résilience des sociétés de nos partenaires africains et nous essayons d'adapter nos dispositifs de coopération aux contraintes des époques et des évolutions des normes internationales pour parvenir à tisser des partenariats gagnant-gagnant.

Aujourd'hui si la Côte d'Ivoire peut continuer à être le plus gros exportateur de thon en Afrique, le premier exportateur de bananes ou encore de cacao, c'est aussi – à côté du travail des paysans africains et des investissements de leurs Gouvernements – grâce à la mise à disposition d'un marché ouvert, prévisible et lisible et donnant de la sécurité juridique dans les transactions commerciales. C'est bien celui de l'Union européenne qui peut assurer cela et cela participe de notre stratégie de coopération.

Et demain ? Quels seront les axes forts du partenariat UE-Côte d'Ivoire dans le domaine agricole ?

Pour ce qui est de l'avenir des relations agricoles et alimentaires entre l'Union européenne et la Côte d'Ivoire, je dirais qu'elles seront marquées essentiellement par deux éléments, l'un qui a trait à des évolutions au sein de l'Union européenne, sur ses marchés et de la part de ses consommateurs, et l'autre par les évolutions des besoins et de la demande de produits alimentaires et agroalimentaires en Côte d'Ivoire.



Et donc, pour l'Union européenne, ce sont toutes les transformations des sociétés européennes et de leur marché qui demandent plus de durabilité – dans toutes ses dimensions : économique, sociale et environnementale – qui vont être les tendances lourdes. L'Union européenne est en train d'accompagner cette demande politique et sociale autour de la durabilité en travaillant sur plusieurs textes de lois (Règlementations et Directives en droit européen) qui vont contraindre le commerce des produits agricoles sous cet angle. Avec la Règlementation pour lutter contre la déforestation, l'Union européenne veut s'assurer qu'elle ne contribue pas – indirectement – à travers sa consommation, à la déforestation à l'autre bout du monde. Pour cela, il faut des systèmes de traçabilité robuste et exhaustif et nous travaillons avec notre partenaire en Côte d'Ivoire à le mettre en place sur la filière cacao. Et il est très important d'insister sur le fait que, pour l'Union européenne, la durabilité ce n'est pas seulement l'environnement ; c'est aussi, et avec la même importance, les questions sociales et les questions environnementales.

Pour les années à venir, l'Union européenne souhaite donc accompagner la Côte d'Ivoire dans la transformation de son modèle agricole pour qu'il aille vers plus de durabilité. Cette durabilité totale, économique – celle qui donne un revenu décent aux planteurs ; sociale – celle qui donne un emploi décent aux travailleurs ; et environnemental – celle qui ne compromet pas l'avenir des écosystèmes et donc de l'humanité.

Cette transformation du modèle sera stratégique pour la Côte d'Ivoire et nous voulons qu'elle puisse saisir les opportunités qui vont être créées par l'Union européenne dans le secteur de la durabilité. Le Green Deal lancé dans l'Union européenne va amener à terme à la création du plus grand marché au monde s'agissant de produits durables. Pour l'alimenter, l'Union européenne aura besoin de partenaires

s comme la Côte d'Ivoire qui a toute sa place si elle parvient à assurer cette transition de son agriculture vers plus de durabilité.

Mais au-delà des cultures d'exportation, nous voulons aussi que le mouvement créé puisse servir en Côte d'Ivoire, les citoyens de ce pays. C'est la raison pour laquelle nous voulons continuer à travailler avec le secteur privé en Côte d'Ivoire, sur les questions de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), afin que la Côte d'Ivoire puisse attirer plus facilement des investissements – notamment dans le secteur agricole – en disposant d'entreprises qui sont déjà outillées sur ces questions de RSE et de durabilité dans les chaînes de valeurs. Ces sujets sont à nos yeux ce qui va tirer fortement tous les secteurs économiques dans les années à venir et nous pensons que la Côte d'Ivoire est bien placée pour pouvoir tirer son épingle du jeu.



Les questions foncières ne peuvent être dissociées des problématiques agricoles en Côte d'Ivoire. L'UE a été très présente sur ce sujet mais il demeure encore d'actualité. Quelles réflexions sont en cours sur ce sujet ?



Ambassadeur Jobst von Kirchmann : Effectivement, il est important de toujours avoir en tête la question foncière quand on s'intéresse au développement rural. C'est en effet un élément structurant pour l'organisation et le développement des secteurs. L'insécurité foncière bloque les investissements en milieu rural. Et je ne parle pas uniquement des grands projets d'investissements. Cette question a un impact aussi sur les petits planteurs qui n'ont que quelques hectares. Comment se lancer dans la modernisation de son exploitation si on n'a pas l'assurance de pouvoir la faire prospérer sur le long terme. Comment convaincre un organisme de crédit à vous accompagner si vous n'êtes pas en mesure de démontrer que vous maîtrisez la question foncière dans votre projet ? Ces sujets sont sur la table en Côte d'Ivoire depuis de nombreuses années notamment parce qu'ils touchent aussi à la cohésion sociale dans les villages. La terre est gérée avec des processus traditionnels bien établis, mais qui diffèrent souvent d'une zone à une autre ; créant des incompréhensions, des quiproquos et des tensions.

L'Union européenne s'est fortement investie depuis plus de 15 ans sur la sécurisation foncière rurale. Nous avons accompagné patiemment le Gouvernement pour soutenir les évolutions de la loi foncière dans un sens de simplification des procédures. Puis, dans ce mouvement de réflexion, la Côte d'Ivoire a décidé de créer une agence dédiée à la gestion du foncier rural (AFOR) et c'est une initiative que là encore nous avons soutenu. Entre 2015 et 2022, l'Union européenne a investi 41 millions d'euros sur ce sujet pour aider à la mise en place de l'agence et au lancement de programmes à grande échelle de sécurisation foncière. Tout ceci a été très long à faire démarrer mais aujourd'hui nous commençons à voir les fruits de ce travail.

Pourtant, il reste un chantier énorme. La plus grande partie du territoire rural de Côte d'Ivoire reste à cadastrer et il s'agira d'un chantier pour encore de très longues années.

Mais il est essentiel et l'Union européenne voudrait pouvoir continuer à accompagner ce processus. Car en effet, la sécurisation foncière va avoir une très grande importance dans la mise en œuvre des réglementations européennes de lutte contre la déforestation et de prise en compte des droits humains dans les chaînes de valeurs. Ces réglementations vont insister sur la légalité des productions agricoles qui entreront sur le marché unique de l'Union européenne.

Ce que nous appelons le critère de légalité. Et pour établir ce critère de légalité, la sécurité foncière du producteur sera essentielle. Pour faire simple, pour pouvoir vendre du cacao à l'Union européenne, il faudra – dès que la Règlementation sera en vigueur – pouvoir démontrer (1) que son cacao n'est pas issu d'une zone récemment déforestée et (2) démontrer que sa production, à cet endroit-là, est légale. Et cela passe, bien évidemment, en grande partie par la maîtrise de la question foncière sur laquelle est installée votre plantation.

Pour toutes ces raisons, l'Union européenne considère qu'il est déterminant de poursuivre les efforts dans la sécurisation foncière rurale et nous appelons les autorités ivoiriennes à maintenir un rythme soutenu de réformes pour que les processus soient mieux maîtrisés par les petits planteurs, qu'ils soient moins onéreux et prennent beaucoup moins de temps.

Pour ce faire, l'AFOR doit pouvoir disposer des moyens nécessaires à la mission qui lui a été assignée.



La durabilité du cacao est au cœur de la relation entre la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de fèves avec plus de 41% de la production mondiale, et l'Union européenne, premier marché d'exportation du cacao ivoirien avec 67% des volumes. Une relation exigeante et complexe où les deux parties devraient sortir gagnantes au vu de l'évolution du marché vers une plus grande durabilité.

La Côte d'Ivoire s'est construite sur le cacao. Au fil des années, la production s'est considérablement développée mais cette expansion de la culture du cacao s'est faite, bien souvent, au détriment de la forêt. En moins de 50 ans, la Côte d'Ivoire a perdu 90% de son couvert forestier et la cacaoculture en est une des causes majeures. A la déforestation se greffe la douloureuse problématique du travail – souvent dangereux – des enfants dans la culture du cacao, tout ceci étant lié au défi des planteurs d'obtenir un revenu décent.

Une exigence qui se traduit au niveau de l'Union européenne, premier consommateur mondial de chocolat, par l'adoption prochaine de deux nouvelles législations. Un règlement vise à bannir la déforestation importée associée à certains produits de base et produits dérivés, dont le cacao.

L'autre porte sur la gouvernance d'entreprise durable qui rendra obligatoire le devoir de vigilance des chaînes d'approvisionnement en matière de droits de l'Homme et de l'environnement pour les entreprises européennes.

Pour répondre aux exigences du marché européen, le cacao devra donc être traçable. Les multinationales ont toutes mis en œuvre des programmes de certification, certaines depuis plusieurs années, facilités par les nouvelles technologies comme la cartographie GPS ou la surveillance par satellite. Les coopératives qui ont opté pour la culture biologique du cacao ou équitable bénéficient aussi de la traçabilité. Mais, les efforts semblent aujourd'hui encore insuffisants notamment au regard des milliers de tonnes de fèves cultivées illégalement, souvent dans les forêts classées, et qui rentrent dans la chaîne d'approvisionnement.

Team Europe une ambition pour le secteur du cacao

Pour l'Union européenne (UE), le cacao durable est une priorité politique majeure et une ambition forte. Elle a engagé avec les parties prenantes, que cela soit les gouvernements mais aussi les industriels et les ONG, un dialogue « EU Cocoa Talks » pour mener à bien les réformes nécessaires en partenariat avec la Côte d'Ivoire.



Produire durablement du cacao en Côte d'Ivoire, c'est incontestablement changer radicalement de mode de production et cela nécessite des moyens financiers.

En janvier 2021, l'Union européenne lance « Team Europe cacao durable en Côte d'Ivoire », le plus ambitieux programme de l'UE en Côte d'Ivoire sur six ans (2021-2027) accompagné d'une enveloppe de 18,7 millions d'euros. Il aborde toutes les composantes de la durabilité du cacao : économique pour les planteurs, sociale à travers notamment la lutte contre le travail des enfants, environnementale pour la préservation des forêts et des sols, politique pour une meilleure gouvernance.

Si chacun s'accorde sur le fait que la déforestation et le travail des enfants sont des épées de Damoclès pour l'avenir du cacao ivoirien, et sont pris à bras le corps par le gouvernement mais aussi les industriels et les bailleurs de fonds, les conditions de vie des cacaoculteurs et la juste répartition de la valeur ajoutée dans la chaîne de valeur sont tout aussi importantes et sûrement plus difficiles à dénouer.

Les planteurs de cacao ne perçoivent qu'environ 6% des plus de \$ 100 milliards des revenus générés par le marché mondial du cacao chaque année. Près de la moitié vit sous le seuil de pauvreté. Mais il est difficile d'intervenir sur l'offre et la demande du cacao sur le marché international où les multinationales sont puissantes.

L'accord historique de juin 2019 entre la Côte d'Ivoire et le Ghana pour la mise en place dès la campagne 2020/21 d'un Différentiel de revenu décent (DRD) de \$400 la tonne s'ajoutant au cours mondial du cacao n'a pas eu les effets escomptés sur les revenus des planteurs. Un bras de fer s'est instauré entre les multinationales et les deux pays qui s'est soldé par une chute des différentiels d'origine annulant en partie le DRD.

Réduire la pauvreté des producteurs de cacao est indispensable pour relever les défis du cacao et rendre sa filière durable.

Le cacao dans l'économie ivoirienne

- production 2 millions de tonnes (Mt) par an, soit plus de 40% de l'offre mondiale
- 40% des recettes d'exportation
- 15% de contribution au PIB
- 600 000 chefs d'exploitation
- 6 millions de personnes dépendent pour leurs revenus du cacao
- un tiers environ du cacao produit dans la première transformation
- Selon certaines estimations environ 25% des enfants âgés entre 5 et 14 ans travailleraient dans la cacaoculture
- Selon certaines estimations entre 15 et 36% de la superficie cacaoyère cultivée se situe en zone forestière, dont une partie dans les forêts classées.



La Côte d'Ivoire figure aujourd'hui parmi les plus importants producteurs de coton en Afrique sub-saharienne. Avec environ 540 000 tonnes de coton graine récoltées en 2021/22, elle se situe en troisième position derrière le Bénin et le Mali. Un engouement qui se confirme de campagne en campagne, accumulant les records depuis 2017/18 avec une hausse des superficies emblavées et des cotonculteurs toujours plus nombreux à retourner aux champs, encouragés par des prix rémunérateurs. Le prix minimum d'achat au producteur est l'un des plus élevés de la sous-région.

Si le coton ne fait pas partie des plus grandes cultures d'exportation au regard du cacao ou encore du caoutchouc, elle est essentielle dans la région du nord du pays pour la structuration du monde agricole. Avec l'anacarde, qui s'est considérablement développée ces dernières années, entrant souvent en compétition avec l'or blanc, le coton irrigue financièrement la zone agro-écologique de la savane humide et est aussi un soutien des cultures vivrières.

La filière coton revient pourtant de loin, tombée au plus bas dans les années 2000 avec seulement 120 000 tonnes récoltées au cours de la campagne 2007/08 et des rendements en berne. Le risque était bien palpable d'un effondrement de la filière. **L'intervention de l'Union européenne (UE) a été déterminante pour l'éviter et créer les conditions de la reprise.**

Faut-il le rappeler, l'UE a été le seul bailleur de fonds encore présent lors des premières années du conflit politico-militaire de la Côte d'Ivoire.

Une filière sauvée de l'effondrement

Dès 2002, la crise politique, qui s'est couplée à la chute des cours du coton à partir de 2001/02, plonge la filière dans un grand marasme.

Or, elle venait juste d'entrer dans une phase de transition et de libéralisation qui a suivi la privatisation partielle de l'opérateur historique, la Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles (CIDT), effective en 1998, marquant l'entrée de deux nouveaux groupes privés (La Compagnie cotonnière de Côte d'Ivoire et Ivoire Coton), la création de l'interprofession Intercoton, et le rôle croissant des organisations de producteurs.

Avec la partition du pays et la guerre, l'agence publique d'appui au développement rural, l'Anader, a été contrainte de se retirer de la zone cotonnière ; la station de recherche sur le coton du Centre national de recherche agronomique (CNRA) située à Bouaké et sa ferme semencière ont été détruites ainsi que la salle de classement de la CIDT également située à Bouaké. S'est ajoutée la faillite de LCCL en 2006 avec la cession de ses actifs en 2008 à Ivoire Coton, à COIC et au groupe Olam. Chute brutale de la production, de la qualité et du rendement, accumulation d'arriérés de paiement aux producteurs, déficit de financement des intrants, faillite de LCCL, restructuration de la CIDT, la crise était profonde.

Face à cette situation critique, l'UE a épongé depuis 2002 de façon récurrente les déficits de la filière-producteurs et sociétés cotonnières pour un montant FCFA 24 milliards (€36,6 millions) 2003 à 2017.

Si l'assainissement financier de la filière et la restructuration du tissu industriel ont mobilisé plus de la moitié des engagements financiers de l'UE (55%), d'autres volets ont bénéficié d'un soutien.

C'est le cas des pistes cotonnières pour FCFA 6,375 milliards avec la réhabilitation d'un peu plus de 1500 kilomètres sur 2415 kms prévus.

Miser sur la restructuration et la professionnalisation des acteurs de la filière et leurs organisations a été aussi un des facteurs de relance de la filière. Avec FCFA 4,6 milliards, l'UE a accompagné l'organisation des producteurs, la restructuration de l'interprofession, Intercoton, la standardisation du conseil agricole, la réhabilitation de la salle de classement de la CIDT.

L'UE a aussi donné une nouvelle impulsion à la culture attelée et a relancé la recherche, notamment variétale.

Sur l'ensemble de la période 2003-2017, l'UE a soutenu à hauteur de FCFA 44 milliards (€66,7 millions) le secteur coton en Côte d'Ivoire. Une somme qui a permis d'assainir la filière, de mieux armer les acteurs avec une meilleure représentation des producteurs pour la reprise bien réelle de la culture du coton.

La Côte d'Ivoire a renoué avec son secteur cotonnier mais des défis demeurent dont ceux du rendement, de la qualité de la fibre, de la variabilité croissante des conditions météorologiques, de la hausse des prix des intrants et de la création de valeur ajoutée par la transformation.



Un nouvel environnement commercial a fortement perturbé les filières banane et sucre en Afrique et les a contraintes à accroître leur compétitivité. Elles y ont été aidées par l'Union européenne. Pour la Côte d'Ivoire, c'est davantage la banane que le sucre.



La « guerre » de la banane éclate en 1993 lorsque l'Union européenne (UE) intègre le grand marché unique européen, met en place l'Organisation Commune du Marché de la Banane (OMCB) et accorde un régime douanier préférentiel aux pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP).

Les bananes des ACP sont alors exportées sur le marché européen sans droits de douane contrairement à leurs concurrentes, les bananes « dollar », en provenance des pays d'Amérique Latine. Démarre alors l'un des plus longs conflits commerciaux de l'histoire récente entre l'Union Européenne et les pays d'Amérique latine, soutenus par les États-Unis. Il prend fin en 2009 avec un accord signé entre les parties à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Accord qui va bouleverser l'accès des pays ACP au marché européen, premier marché mondial en progression continue et qui absorbe la majorité des bananes ivoiriennes.

En effet, progressivement les pays ACP vont perdre leur avantage préférentiel en Europe avec la baisse graduelle des droits de douanes imposés à la banane dollar. Ainsi, les bananes des pays d'Amérique centrale et latine, déjà majoritaires en Europe, vont gagner des parts de marché à la faveur de prix très compétitifs liés à la taille de leurs exploitations et à une forte productivité.

Consciente de l'impact de ces évolutions sur les filières banane des pays ACP, l'UE les a accompagnées à travers les Mesures d'accompagnement de la banane (MAB), mises en œuvre à partir de 2013, dotées pour la Côte d'Ivoire d'environ €45 millions sur 7 ans et demi. Un appui qui s'est articulé autour de l'accroissement de la compétitivité, notamment par le renforcement de l'appareil de production, mais aussi l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et la diversification des débouchés. Il a globalement porté ses fruits.

Mais les défis demeurent encore nombreux pour la banane africaine. Si la bataille des tarifs est perdue, amplifiée par la chute des prix sur le marché européen, d'autres volets peuvent permettre à la banane africaine, en particulier ivoirienne, de tirer son épingle du jeu.

Cela passera par la conception d'une filière plus durable et plus verte avec la mise en avant des labels Bio et Fairtrade ainsi que la certification de management de la qualité et de l'environnement (ISO 14000 et 9000), mais aussi le développement des marchés intérieurs et régionaux et la création de valeur ajoutée en transformant une partie de la production en farine ou jus.

Cette filière doit être également soutenue au niveau national par une fiscalité adaptée à sa compétitivité.



Le sucre moins impacté

Pour le sucre, la fin du protocole sucre et les réformes successives du régime sucrier ont eu également des répercussions sur les pays ACP, l'Europe étant leur plus grand marché d'exportation.

La Côte d'Ivoire n'exporte pas de sucre mais a bénéficié depuis 2007 d'un appui de l'UE qui s'est élevé à environ FCFA 20 milliards pour accroître la compétitivité des quatre complexes sucriers, qui sont des bassins d'emplois importants, et qui doivent faire face à des importations de sucre à bas prix des grands pays producteurs. Aujourd'hui, la production de sucre couvre environ 80% des besoins nationaux. Mais dans le cadre de contrats plan avec l'Etat, les deux industriels, la Sifca et la Soudiaa, se sont engagés à investir pour accroître la production et parvenir à l'autosuffisance du pays en sucre en 2025.

Outre l'amélioration de la compétitivité, le soutien européen s'est articulé autour de la gestion environnementale de l'industrie sucrière via notamment la gestion et le traitement des eaux de process, l'appui aux plantations villageoises pour pérenniser la canne villageoise et mieux organiser les producteurs mais aussi aux riverains des complexes sucriers dans leurs conditions de travail et de vie ainsi que le renforcement institutionnel.

Filière banane en Côte d'Ivoire

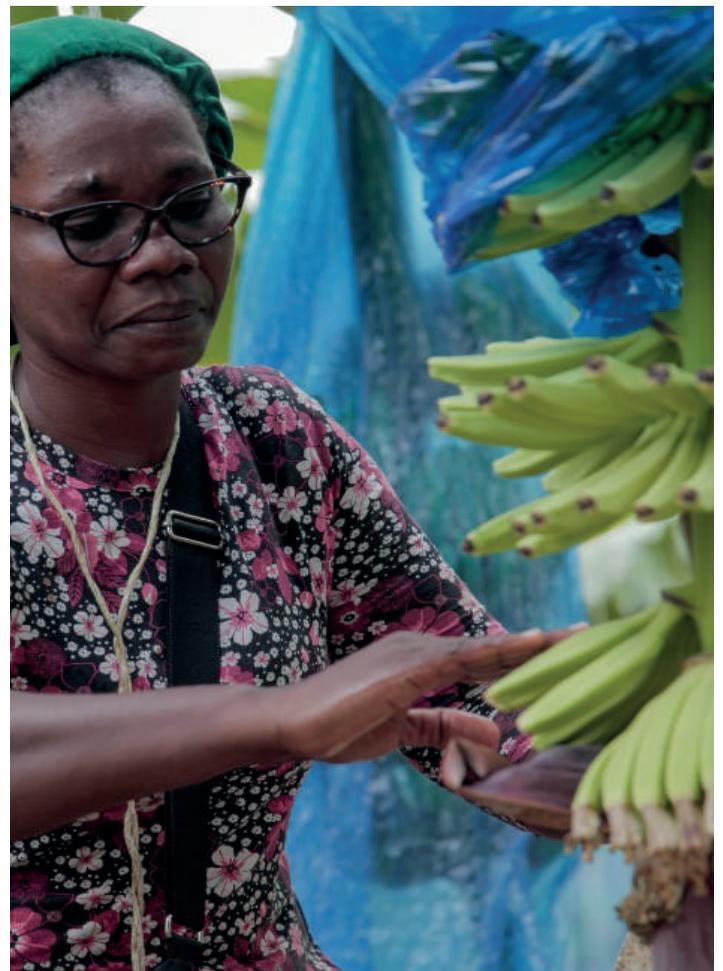
Premier exportateur africain en Europe avec 432 mille tonnes exportées en Europe en 2020

Production 445 450 000 tonnes en 2019

La filière banane représente 8% du Pib agricole ; 5,4% du Pib national ; 4,5% de parts du marché européen, soit l'équivalent de 432 mille tonnes.

Le secteur génère 15 mille emplois directs et 35 mille emplois indirects, pour un chiffre d'affaires de FCFA 145 milliards. Le marché sous régional absorbe 67 mille tonnes.

Environ 7000 hectares situés dans la région sud-est du pays près d'Abidjan avec des facilités portuaires, notamment un terminal fruitier.



LES ACCORDS DE PÊCHE, TREMPLIN POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR DE LA PÊCHE EN CÔTE D'IVOIRE



Accéder aux ressources halieutiques de la zone économique exclusive pour les navires européens en échange d'une contribution financière est souvent la composante la plus visible des accords de pêche. Mais, ils vont bien au-delà. Pour la Côte d'Ivoire, ils ont contribué à bâtir une industrie de transformation du thon qui emploie plusieurs milliers de personnes localement et a généré plus de €100 millions de recettes d'exportation en 2020.

Le premier accord de pêche entre l'Union européenne et la Côte d'Ivoire a été signé en 19901 avec des possibilités de pêche pour des chalutiers congélateurs pêchant les crustacés d'eau profonde, céphalopodes et poissons démersaux (avec une limite de capacité mensuelle de 6 300 tonnes de jauge brute), 35 palangriers de surface et thoniers canneurs et 54 thoniers senneurs. D'un accord principalement commercial, on est passé, comme avec les autres pays tiers, à des accords de partenariat dans le domaine de la pêche puis à des accords de partenariat pour une pêche durable (APPD), renforçant l'accent sur les notions qui se sont imposées au fil des années, comme la coopération, la durabilité, la gouvernance des océans, la lutte contre la pêche illégale et dernièrement le respect des droits de l'homme.

Les accords se veulent aussi plus équilibrés et plus transparents, en adéquation avec la politique nationale de la pêche et le plan d'action « croissance bleue ».

Le dernier accord thonier signé avec la Côte d'Ivoire, couvrant la période 2018-24, porte sur des possibilités de pêche pour 36 navires européens avec une contribution financière de 682 000 euros par an pour un tonnage de référence de 5 500 tonnes par an et un appui au développement de la politique sectorielle de la pêche de la Côte d'Ivoire.

Des accords qui ont contribué à faire d'Abidjan l'un des importants ports de débarquement et lieux de transformation en Afrique de l'Ouest.

Création de valeur ajoutée

L'industrie des produits de la mer joue un rôle important dans l'économie ivoirienne et les APPD successifs avec l'Union européenne y ont largement contribué en soutenant une industrie de transformation du thon.

Contrairement à la plupart des autres APPD conclus par l'Europe avec des pays tiers, la majorité des captures de thon, essentiellement les espèces albacore et listao, réalisées par les navires européens dans les eaux ivoiriennes sont débarquées au port d'Abidjan pour être transformées et mis en conserves. Les captures non destinées aux usines sont vendues sur le marché local et régional.

En 2020, les prises de thon dans la zone économique exclusive ivoirienne se sont élevées à 2 760 tonnes.

Elles sont montées jusqu'à 4100 tonnes en 2018 sans jamais dépasser le tonnage de référence.

Mais, le port d'Abidjan, par son attractivité, réceptionne aussi les captures des thoniers senners européens en Afrique de l'Ouest où sont aussi conclus des APPD. Les captures des navires de l'UE dans l'Atlantique au large des côtes africaines sont en moyenne de 110 000 t2. La majorité de ces captures sont débarquées au port d'Abidjan pour être transformées sous forme de conserves de thon et, dans une moindre proportion, sous forme de longe de thons, bien devant les ports au Ghana et au Sénégal qui reçoivent moins de 15 % des débarquements de l'UE.

Les conserveries génèrent aussi des devises, la Côte d'Ivoire étant le septième exportateur mondial et surtout le troisième exportateur africain de thon en conserves vers l'Europe, après l'Ile Maurice et les Seychelles.

L'Europe est de loin le premier marché pour la Côte d'Ivoire représentant 91% de sa production totale de thon transformé. Un marché européen dont l'accès est libre de droits de douanes grâce à l'Accord de partenariat Économique intérimaire (APEi). En 2020, ce sont plus de 23 000 tonnes de thon qui ont été exportées vers l'UE pour une valeur de €100 millions.

Des volumes qui sont toutefois sur une tendance baissière sur les dix dernières années.

Le développement durable du secteur halieutique est la colonne vertébrale de l'appui sectoriel de l'APPD avec en priorité la surveillance des pêches et la lutte contre la pêche illégale, qui demeure un fléau pour l'Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de l'APPD, l'UE a financé le Centre de surveillance des pêches à Abidjan offrant grâce aux technologies satellites une surveillance 24 heures sur 24 et sept jours sur sept des eaux sous juridictions nationales. Les partenaires visent également à identifier comment contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail de certains acteurs du secteur artisanal, notamment les femmes.



La pêche dans l'économie ivoirienne

- 3,2% du PIB agricole en 2021
- €100 millions de recettes à l'exportation
- la pêche artisanale représente environ 75% des captures, la pêche industrielle environ 20% et l'aquaculture environ 5%.

2 Moyenne annuelle entre 2013 et 2017, selon l'étude de l'évaluation de l'accord menée en 2017. Évaluation rétrospective et prospective du protocole à l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République de Côte d'Ivoire - Publications Office of the EU (europa.eu)